INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet. Tenue 31 mars 2023, à 15h00, à la salle communautaire, située au 195, rue Bilodeau et à laquelle sont présents :

MM.	Laurent	Laverdière,	Maire
	Jean	Doyon,	Conseiller #6
	Dominic	Gonthier,	Conseiller #5
		,	Conseiller #2
Mmes	~~Gladys~~	~~Mercier,~~	~~Conseillère #4~~
			Conseillère #3
	Stéphanie	Roy,	Conseillère #1

Suite à plusieurs démission de conseillers le poste de conseiller #2 et #3 sont présentement en procédure d'élection. Madame Gladys Mercier nouvellement conseillère au poste #4, est absente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

FORMANT QUORUM la séance est ouverte sous la présidence de M. Laurent Laverdière, Maire. Madame Annick Grégoire-Bégin fait fonction de greffière-trésorière. Le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

OUVERTURE de la séance du conseil du 31 mars 2023 à 15h05.

23-03-076

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ORDRE DU JOUR étant donné avant la réunion extraordinaire du 31 mars 2023, le président de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Doyon, APPUYÉ par monsieur Dominic Gonthier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et du maire;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel quel. Toutefois, le point « Questions diverses » demeurera ouvert jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0 LÉGISLATION

4.0 ADMINISTRATION

4.1 Abandon du programme -Fonds d'infrastructures municipales d'eau (FIMEAU)

5.0 SUIVI

6.0 INFORMATION DU MAIRE

7.0 CORRESPONDANCE

8.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.0 TRANSPORT

10.0 HYGIÈNE DU MILIEU

11.0 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

12.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.0 LOISIRS ET CULTURE

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

15.0 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

23-03-077

ABANDON DE PROJET POUR LE FONDS D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (FIMEAU)

Dossier : 2027321 Municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien-de-Panet

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le 2 septembre 2020 de la part de la Ministre Andrée Laforest, indiquant que nous étions admissibles à une aide financière de 1 008 000$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 1 260 000$ selon votre calcul;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu des soumissions en 2019 qui chiffraient les travaux entre 3 000 000$ et 3 500 000$;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

II EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Roy, APPUYÉE par monsieur Dominic Gonthier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents et du maire;

D'ABANDONNER le projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur Pied-de-la-Côte vu les coûts réels élevé pour la réalisation de ce projet

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

Aucun citoyen n'étant présent il n'y a eu aucune question

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

23-03-078 No de résolution ou annotation

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Dominic Gonthier, APPUYÉ par monsieur Jean Doyon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents et du maire.

DE LEVER la séance à 15h06.

ADOPTÉE

EN SIGNANT LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Laurent Laverdière,
Maire

Annick Grégoire-Bégin

Annick Grégoire-Bégin,
Directrice général, greffière-trésorière

INITIALES DU MAIRE
4903
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 avril 2023, à 19 heures 30, à la salle du conseil municipal et à laquelle sont présents :

MM.	Laurent	Laverdière,	Maire
	Jean	Doyon,	Conseiller
	Dominic	Gonthier,	Conseiller
			Conseiller
Mmes	Gladys	Mercier,	Conseillère
	~~Stéphanie~~	~~Roy,~~	~~Conseillère~~

Les postes des conseillers numéro 2 et 3 sont présentement libre puisque 2 candidatures pour chaque poste dont le jour du scrutin sera le 23 avril. Madame Gladys Mercier siège au poste de conseillère numéro 4 en remplacement de madame Andrée-Ann Gaudreault puisqu'elle n'a pas eu d'opposition donc elle a été proclamée élue sans opposition. Madame Stéphane Roy, conseillère est absente.

23-04-079 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Laurent Laverdière, Maire. Madame Annick Grégoire-Bégin fait fonction de greffière-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gladys Mercier, APPUYÉE par monsieur Dominic Gonthier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents et du maire;

D'OUVRIR la séance du conseil du 3 avril 2023.

ADOPTÉE

23-04-080 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Dominic Gonthier, appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire,

> **D'ADOPTER** l'ordre du jour suivante :
> Les questions devront porter exclusivement sur les points porter à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.0 LÉGISLATION
4.0 ADMINISTRATION
4.1 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 6 MARS 2023 **(Résolution)**;
4.2 Adoption des déboursés et comptes à payer **(Résolution)**;
4.3 CNESST formulaire employé désigné (Résolution)
4.4 Demande de lettre d'appuie – Café culturel l'espérance;
4.5 Pumptrack demande de financement FRR volet 3 (Résolution);
4.6 St-Just réfection patinoire et terrain de softball demande 50 000$ dans le FRR- volet 3 (Résolution);
4.7 Ste-Lucie mur d'escalade dans l'école demande de 50 000$ dans le FRR- volet 3 (Résolution)
4.8 Formation comptabilité -Pascale (400$ avant taxes)

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

(Résolution)

4.9 Internet presbytère très peu fonctionnel – Discussion pour trouver une solution;

4.10 Bail 187, rue Boutin – Renouvellement (Résolution);

4.11 Soumission pour débroussailleuse;

4.12 Peinture boulangerie;

4.13 Élection pour le poste #2 et #3;

4.14 Frigidaire salle communautaire -soumission (Résolution)

5.0 SUIVI

6.0 INFORMATION DU MAIRE

6.1 Nouveaux-Horizons

6.2 Isolation boulangerie

6.3 CPE

6.4 Séance sur le DTEN

7.0 CORRESPONDANCE

7.1 École secondaire St-Paul – dons pour le Galas méritas;

7.2 Demande de planter des poteaux dans l'emprise du rang St-Armand;

8.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1

9.0 TRANSPORT

9.1 Entretien route locale pour 2021 (Résolution);

10.0 HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Renouvellement à l'entente intermunicipale entre Régie de Gestion des matières résiduelles de la Mauricie et la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny et les 18 municipalités (Résolution)

10.2 Projet entente concernant le service de prévention incendie (Résolution)

11.0 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

11.1

12.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1 Affichage pour l'obtention de soumission pour l'arrosage de fleurs pour l'été 2023 ;

13.0 LOISIRS ET CULTURE

13.1

14.0 AUTRES SUJETS

14.1 _____

14.2 _____

14.3 _____

14.4 _____

14.5 _____

14.6 _____

14.7 _____

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

16.0 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Les points 4.5 à 4.7 ont été regroupé pour faire qu'une seule résolution. Le point 4.11- Soumission pour débrousailleuse à été remis à la prochaine séance de conseil.

ADOPTÉE

23-04-081 **<u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE 6 MARS 2023</u>**

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal a été remis à chaque membre du Conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Doyon et appuyée par et de monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

N° de résolution ou annotation

23-04-082

ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Andrée-Ann Gaudreault appuyé par monsieur Dominic Gonthier Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

AUTORISER la greffière-trésorière à payer les factures et les déboursés qui sont inscrits au rapport détaillé et qui a été remis par la secrétaire-trésorière aux membres du Conseil, totalisant un montant de 116 815,30$ et ainsi que les paiements pour le contrat des chemins d'hiver.

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je, soussignée, Annick Grégoire-Bégin, greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, certifie que la municipalité dispose des crédits pour acquitter les factures et déboursés dans le rapport remis aux membres du Conseil (Règlement # 297-2007).

Annick Grégoire-Bégin
Annick Grégoire-Bégin

ADOPTÉE

23-04-083

CNESST- FORMULAIRE EMPLOYÉ DÉSIGNÉ

ATTENDU QUE depuis le changement de personnel administratif, nommant madame Annick Grégoire-Bégin, directrice-générale et greffière- trésorière, plusieurs changements doivent être faits auprès de divers organismes gouvernementaux;

ATTENDU QU'un changement doit être fait auprès de la CNESST pour donner à madame Annick Grégoire-Bégin, un accès à titre de représentante de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Gonthier et appuyée par et de MADAME Gladys Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire;

D'AUTORISER madame Annick Grégoire-Bégin et monsieur Laurent Laverdière, maire, de signer tout documents ou formulaires nécessaires à l'obtention des accès pour la CNESST.

ADOPTÉE

23-04-084

DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET LE « CAFÉ CULTUREL DE L'ESPÉRANCE »

ATTENDU QUE la municipalité manque de lieu de rencontre;

ATTENDU QU'il y a un manque dans la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet de loyer à prix abordable;

Il est proposé par monsieur Dominic Gonthier appuyé par madame Gladys Mercier Et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103MP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

D'ACCEPTER QUE la directrice-générale émette une lettre d'appui pour ce projet à madame Élisabeth Montminy-Deslauriers, présidente et fondatrice du Café culturel l'Espérance. Ladite lettre se lira comme suit :

Café culturel l'Espérance
À l'attention de madame Élisabeth Montminy-Deslauriers,
présidente fondatrice
176, rue Boutin
Saint-Fabien-de-Panet(Québec)
G0R 2J0

Objet : Lettre d'appui au projet « Café culturel l'Espérance »

Madame,

Cette lettre à pour but de confirmer que la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet donne son appui au projet du « Café culturel l'Espérance » qui a pour but de donner un lieu de rencontre à nos citoyens.

Nous appuyons également le « Café culturel l'Espérance » qui n'a pas pour seule et unique but d'offrir un lieu de rencontre à notre population pour socialiser et prendre un bon café mais qui a aussi pour but d'offrir des logements résidentiels abordables puisque notre Municipalité comme bien d'autre souffre du manque de logement à offrir à ses citoyens.

Donc la Municipalité, est en accord d'appuyer moralement et non financièrement ce projet

Annick Grégoire-Bégin
Directrice générale et greffière-trésorier

ADOPTÉE

23-04-085

RÉSOLUTION FRR VOLET 3 PÔLE SUD DE LA MRC DE MONTMAGNY

ATTENDU QUE l'enveloppe totale du FRR Volet 3 est de 225 000$ par pôle municipal ;

ATTENDU QU'après concertation, les élus et directrices générales des municipalités de Lac Frontière, Saint-Just-de-Bretenières, Saint-Fabien-de-Panet et Sainte-Lucie-de-Beauregard ont été unanimes à l'octroi d'une somme de 21 250$ pour le projet de skate-park à l'École Secondaire St-Paul ;

ATTENDU Qu'à la suite de cet octroi, une somme de 203 750$ demeurait disponible pour des projets intégrant le cadre de gestion du FRR Volet 3 ;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du 20 mars 2023, les élus et les directrices générales présents à la rencontre ont présenté divers projets

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

admissibles dans le cadre du FRR Volet 3 mais qui, pour certains, s'actualiseront entre les mois de juin 2023 et novembre 2025 ;

• Lac Frontière Projet de plein-air à l'étude bénéficiant d'un apport financier du FRR Volet 3 de 50 000$

•

• Ste-Lucie Projet à l'étude, possibilité d'un mur d'escalade d'une valeur approximative de 100 000$ bénéficiant d'un apport financier du FRR Volet 3 de 50 000$

•

• St-Fabien Projet de pump-track au coût de 140 000$ bénéficiant d'un apport financier du FRR V 3 de 50 000$

• St-Just Projet pour la patinoire et réfection du terrain de balle au coût d'environ 245 000$ bénéficiant d'un apport financier du FRR V 3 de 50 000$

ATTENDU QUE les quatre municipalités du pôle Sud de la MRC de Montmagny doivent s'entendre et être unanimes sur les montants accordés pour chacun des projets ;

ATTENDU QUE les projets doivent être différents d'une municipalité à l'autre et amener une attractivité nouvelle dans les municipalités du pôle Sud de la MRC de Montmagny ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean Doyon, appuyé par monsieur Dominic Gonthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire d'adopté la résolution à l'effet que la municipalité de :

- Lac Frontière bénéficie d'un montant de 50 000$;
- Sainte-Lucie-de-Beauregard bénéficie d'un montant de 50 000$
- Saint-Just-de-Bretenières bénéficie d'un montant de 50 000$
- Saint-Fabien-de-Panet bénéficie d'un montant de 50 000$

À la suite des sommes octroyées, à la suite de l'acceptation des projets au comité du FRR Volet 3 et à la suite de l'acceptation de la résolution passée au conseil des maires, les municipalités et ou projet, pourront procéder à l'actualisation de leurs projets d'ici décembre 2025 avec le support financier du FRR Volet 3.

ADOPTÉE

23-04-086

FORMATION EN COMPTABILITÉ- ADJOINTE (PASCALE DÉRAPS)

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe est à l'emploi de la Municipalité depuis décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la comptabilité municipale comporte des notions particulières qui s'appliquent aux municipalités;

Il est proposé par madame Gladys Mercier appuyée par monsieur Dominic Gonthier Et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

D'ACCEPTER QUE de payer les frais de 400$ avant taxes pour une formation en comptabilité municipale pour l'adjointe, madame Pascale Déraps;

ADOPTÉE

INFO

INTERNET -PRESBYTÈRE

Monsieur le maire nous informe que l'internet fourni au presbytère par le wifi de la Municipalité est très peu fonctionnel. Le maire demande aux conseillers de pensé à une solution pour régler la situation.

23-04-087

RENOUVELLEMENT DU BAIL DU 187, RUE BOUTIN

ATTENDU QUE la résolution 23-01-019 est abrogé par la présente résolution.

ATTENDU QUE la résolution 23-01-019 mentionnait que lors du renouvellement du bail du 187, rue Boutin qui aura lieu le 1er juillet 2023 qu'une augmentation de 25$ par mois serait demandé;

ATTENDU QUE pour donner suite à l'opposition de la locataire, le conseil à rediscuter des modalités de renouvellements;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris en considération quelques situation particulières qui ont lieu depuis le début de location, comme le manque de chauffage dû au manque d'isolation et des dégâts d'eau;

Il est proposé par monsieur Jean Doyon, appuyé par madame Gladys Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire;

D'ACCEPTER QUE la directrice-générale signe un renouvellement de bail pour une durée de 3 ans soit du 1er juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2026 au prix de 1 025$ par mois, chauffée et éclairée;

ADOPTÉE

INFO

SOUMISSION POUR DÉBROUSSAILLEUSE

Le point 4.11 est remis à la prochaine séance.

23-04-088

PEINTURE BOULANGERIE

ATTENDU QUE la Municipalité à fait peinturer la devanture du 187, rue Boutin à l'été 2022;

ATTENDU QU'il restait quelques gallons de peinture de l'année dernière;

ATTENDU que LA Municipalité désire peinturer le côté ouest de la bâtisse;

ATTENDU QUE l'isolation de la toiture de ce bâtiment à coûter 800$ de moins que prévu;

Il est proposé par monsieur Dominic Gonthier, appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire; D'ACCEPTER d'engager un ouvrier pour effectuer la peinture du côté ouest de la boulangerie et de d'effrayer les coûts nécessaires à la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
INFO
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ÉLECTION POUR LE POSTE NUMÉRO 2 ET LE POSTE NUMÉRO 3

Le maire nous informe que la Municipalité à reçu 2 mises en candidature pour le poste de conseiller numéro 2, deux mises en candidatures pour le poste de conseiller numéro 3. Une seule mise en candidature à été reçu pour le poste numéro 4 qui était madame Gladys Mercier. Le vote par anticipation aura lieu à la salle du conseil situé au 195, rue Bilodeau le 16 avril de 12h à 20h et le jour du scrutin aura lieu le 23 avril à la salle communautaire située au 213, rue de la Salle de 10h à 20h.

23-04-089

RÉFRIGÉRATEUR DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE - SOUMISSION

ATTENDU QUE le réfrigérateur commercial de la salle communautaire à plus de vingt ans;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait appel à un frigoriste pour voir s'il était possible de le faire réparer. Une somme de 2 000$ serait nécessaire pour le réparer et aucune garantie de fonctionnement ne pourrais être donné vu l'âge de l'appareil;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu des soumissions pour remplacer le réfrigérateur commercial de la salle communautaire;

DOYON DESPRÉS
Réfrigérateur neuf 38 pieds carrés
3 199$ avant taxes

DOYON DESPRÉS
Réfrigérateur neuf 40,8 pieds carrés
2 785$ avant taxes

DOYON DESPRÉS
Réfrigérateur neuf 33,5 pieds carrés
2 799$ avant taxes

Geneviève Trahan (particulier)
Usagé de 2021 (marque Migali) 49 pieds carrés
3 100$ sans taxes

Il est proposé par madame Gladys Mercier appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire;

D'ACHETER le réfrigérateur usagé à madame Geneviève Trahan au coût de 3 100$ puisqu'il est plus grand et de payé les frais de livraison de ce réfrigérateur.

ADOPTÉE

INFORMATION DU MAIRE

NOUVEAU HORIZONS

Le maire nous mentionne avoir reçu la lettre de refus pour la demande de financement fait par la Municipalité en décembre 2022.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103MP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ISOLATION BOULANGERIE

Le maire nous informe que l'isolation de la boulangerie a été fait et au lieu de coûter 6 625$ le prix a été de 5 823,48$.

CPE

Le maire nous informe qu'il prévoit rencontrer le député monsieur Mathieu Rivest pour la création d'un centre de la petite enfance au CHSLD.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAI

Le maire nous informe que la Municipalité essaie, pour la séance de mai, de diffuser à l'aide de l'appareil DTEN en direct la séance du conseil un lien internet sera disponible sur le site de la Municipalité.

23-04-090

DEMANDE DE DON POUR LE GALA MÉRITAS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-PAUL

ATTENDU QUE l'école secondaire de Saint-Paul à fait une demande de don pour le gala Méritas auprès de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Doyon appuyé par monsieur Dominic Gonthier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents et du maire;

D'ACCORDER trois dons de 50$ chacun à l'école secondaire de Saint-Paul;

ADOPTÉE

INFO

DEMANDE DE PLANTER DES POTEAUX DANS L'EMPRISE DU RANG ST-ARMAND

Les conseillers nous informent qu'ils devront attendre la fonte des neiges pour effectuer une visite des lieux avant de se prononcer.

23-04-091

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA RGMRM, LA RIGMRIM ET LES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA RIGMRIM

Renouvellement pour la poursuite de l'entente intermunicipale entre la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) et la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny (RIGMRIM) et les dix-huit (18) municipalités membres de celle-ci pour la délégation de la compétence en matière d'élimination des matières résiduelles pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de transfert des matières résiduelles pour la disposition de celles-ci dans un lieu d'enfouissement technique (LET) entre le 1" janvier 2023 et le 31 décembre 2032.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet s'est regroupée avec dix-sept (17) autres municipalités pour former la RIGMRIM pour mettre en commun leurs ressources en matière de gestion des matières résiduelles;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet et la RIGMRIM ont déjà signé une entente intermunicipale le 19e jour de septembre 2007 se terminant le 31 décembre 2012 avec la RGMRM pour la délégation de la compétence en matière d'élimination des matières résiduelles pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de transfert des matières résiduelles pour la disposition de celles-ci dans un LET;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet et la RIGMRIM ont signé un addenda à cette entente le ou vers le 14 novembre 2012 afin, notamment, de permettre la poursuite de l'entente entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet et la RIGMRIM ont adopté des résolutions autorisant la poursuite de l'entente entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet et la RIGMRIM souhaitent la poursuite de l'entente entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2032;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Doyon, appuyé par madame Gladys Mercie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire:

QUE la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet accepte de renouveler l'entente intermunicipale entre la RGMRM, la RIGMRIM et les 18 municipalités membres de celle-ci pour la délégation de la compétence en matière d'élimination des matières résiduelles pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de transfert des matières résiduelles pour la disposition de celles-ci dans un lieu d'enfouissement technique entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2032;

QUE la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet accepte la nouvelle tarification proposée par la RGMRM;

QUE pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027, le coût annuel fixe pour l'immobilisation et l'opération du centre de transfert est fixé à 436 401 $ (i.e. 411 401 $ plus 25 000 $ destinés à l'indexation des salaires des employés de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles (RIGDSAG));

QU'à compter du 1er janvier 2024, les salaires des employés de la RIGDSAG seront indexés annuellement, selon la variation à la hausse de l'indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé, de Statistique Canada, pour le Canada, pour le produit ou ensemble de produit « *Ensemble* », de juillet à juillet (première ligne du tableau 18-10-004-01);

QUE compte tenu de ce qui précède, le coût annuel mentionné de 436 401 $ sera donc majoré annuellement, à compter du 1er janvier 2024 afin d'inclure l'indexation des salaires des employés de la RIGDSAG et sera versé en mensualité par la RIGMRIM à la RGMRM;

QUE la RIGMRIM inclura ce montant à ses dépenses budgétaires et à percevoir mensuellement dans la quote-part de ses membres selon le tonnage apporté par chaque municipalité;

QUE le coût pour le transport sera établi à la suite de l'ouverture par la RGMRM d'un appel d'offres pour le transport des matières résiduelles de la RIGMRIM;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

QUE la RGMRM facturera mensuellement directement à la RIGMRIM les frais de transport réels;

QUE la RIGMRIM inclura une estimation des frais de transport des matières résiduelles à ses dépenses budgétaires et percevra mensuellement dans la quote-part de ses municipalités membres la facture mensuelle fournit par la RGMRM et qui sera répartie selon le tonnage apporté par chaque municipalité;

QUE le coût pour l'enfouissement sera de 75,00 $/tonne que la RGMRM facturera directement aux municipalités selon leur tonnage respectif;

QU'à compter du 1er janvier 2024, ce tarif sera indexé annuellement, le 1er janvier, selon la variation à la hausse de l'indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé, de Statistique Canada, pour le Canada, pour le produit ou ensemble de produit « *Ensemble* », de juillet à juillet (première ligne du tableau 18-10-0004-01), indexation qui ne pourra excéder 3,5 % annuellement et qui ne pourra pas être négative (pas de déflation);

QU'étant donné que la RIGMRIM prend en charge les coûts fixes d'exploitation (immobilisation et opération) et les coûts de transport des matières résiduelles, il y a lieu de demander un coût la tonne pour les industries, commerces et institutions (ICI) qui ne font pas partie de la collecte municipale, qui passeront par le centre de transfert, qui sera facturé par la RGMRM et qui par la suite remettra les sommes à la RIGMRIM;

QUE ce coût de 2023 à 2027 sera de 53,00 $ la tonne auquel sera ajouté le coût de transport réel et l'IPC à compter du 1er janvier 2024, et ce, selon les mêmes modalités d'indexation mentionnés précédemment;

QUE ce coût de 2028 à 2032, le cas échéant, le coût à la tonne, sera établi suite aux négociations qui pourront être possible si les parties conviennent par addenda de prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2032 et ce en sus du coût de transport réel et de l'IPC applicable;

QUE ce renouvellement d'entente fera l'objet d'un addenda à l'entente actuelle;

QUE la présente entente prend effet le 19 septembre 2007 et se termine le 31 décembre 2027, et ce à moins que les parties conviennent par addenda de prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2032;

QU'en 2027, si la RIGMRIM transmet à la RGMRM un avis indiquant que la RIGMRIM souhaite prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2032, les parties conviennent d'initier, dans les trente (30) jours suivant cet avis, des négociations de bonne foi pour convenir des nouvelles conditions de l'entente, et ce pour la période du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2032;

QUE la RGMRM demeurera propriétaire de tous les actifs mobiliers liés à la réalisation de ses engagements en vertu des présentes à la fin de l'entente;

QUE si les parties conviennent de prolonger par addenda l'entente jusqu'au 31 décembre 2032, la RGMRM cédera gratuitement à la RIGMRIM le ou vers le 31 décembre 2032, les actifs immobiliers liés à la réalisation des engagement afférents à l'entente;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

QUE si l'entente se termine le 31 décembre 2027, la RIGMRIM s'engage alors à acquérir ces dits actifs immobiliers à leur valeur nette comptable;

QUE malgré ce qui précède, seront exclus des acquisitions de la fin de l'année 2027 ou de la fin de l'année 2032 les biens meubles et immeubles loués par la RGMRM par la RIGDSAG pour l'aménagement et l'opération du centre de transfert, et toutes les améliorations, acquisitions ou autres actifs immobiliers acquis aux L.E.S. en relation avec cette entente;

QU'à la fin de l'entente, le 31 décembre 2027 ou le 31 décembre 2032 (le cas échéant), la RIGMRIM deviendra propriétaire de tous les actifs immobiliers liés à la réalisation de ces engagements en vertu des présentes, exception faite des exclusions mentionnées précédemment;

QUE la RIGMRIM pourra également résilier l'entente avant le 31 décembre 2027 ou avant le 31 décembre 2032 (le cas échéant) en transmettant dans les six (6) mois avant la date d'échéance applicable, selon un moyen permettant d'en démontrer la réception qui dans un tel cas, la RIGMRIM s'engage à acquérir les actifs immobiliers mentionnés à leur valeur nette comptable;

QUE la RIGMRIM est partie à la présente entente pour consentir aux engagements pris, par les municipalités qui la forment, envers la RGMRM;

QUE monsieur Laurent Laverdière, maire ainsi que madame Annick Grégoire-Bégin, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisé(e)s à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, le renouvellement de l'entente à intervenir avec la RGMRM, la RIGMRIM et les municipalités faisant partie de la RIGMRIM, ainsi que tout document afférent à la réalisation du renouvellement de cette entente;

QUE la présente résolution soit transmise aux dix-sept (17) autres municipalités signataires de l'entente concernant la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny, ainsi qu'à ladite Régie et à la RGMRM.

ADOPTÉE

23-04-092

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 192 027 $ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021

ATTENDUE QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Gladys Mercier, appuyée par monsieur Dominic Gonthier, résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire, et adopté que la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

N° de résolution ou annotation

23-04-093

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RÉGIONALE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT la volonté de plusieurs municipalités de la MRC de Montmagny de conclure une entente pour partager un service en prévention incendie sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a déposé une demande d'aide financière concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que des ententes intermunicipales peuvent être conclues, sur une base volontaire, en vertu des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes ou 569 et suivants du Code municipal du Québec et que ces ententes demeurent la façon la plus utilisée par les municipalités pour procéder à la mise en commun de services.

Il est proposé par madame Gladys Mercier appuyé par monsieur Dominic Gonthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire

D'accepter le projet d'entente intermunicipale concernant les services de prévention incendie soumis par la Ville de Montmagny et d'autoriser le maire et le ou la directrice-générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, l'entente concernant les services de prévention incendie sur le territoire des municipalités participantes à l'entente.

De transmettre copie de la présente résolution aux municipalités participantes, ainsi qu'au directeur de la sécurité incendie et de la sécurité civile de la Ville de Montmagny.

ADOPTÉE

23-04-094

PUBLI-POSTAGE POUR L'OBTENTION DE SOUMISSION POUR L'ARROSAGE DE FLEURS POUR L'ÉTÉ 2023

ATTENDU QUE la saison estivale arrive à grand pas;

Il est proposé par monsieur Jean Doyon appuyé par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire;
DE PROCÉDER à la demande de prix pour l'arrosage et entretien des fleurs de cet été comme l'an dernier soit par la poste à tous les citoyens et de payer les frais relatifs à ce publi-postage.

ADOPTÉE

23-04-095

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Dominic Gonthier, appuyé par madame Gladys Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire de levée la séance du 3 avril 2023.

DE LEVER la séance à 20h27.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Laurent Laverdière,
Maire

Annick Grégoire-Bégin
Directrice générale
greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET, MONTMAGNY

En vertu de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités, une élection doit être tenue tous les quatre (4) ans à tous les poste de membres du Conseil d'une municipalité.

Je, soussignée, Annick Grégoire-Bégin, Présidente d'élection pour l'année 2023, ce 29ième jour de mars, à la sortie du bureau municipal et en vertu de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, déclare à 9 :15 heures, ce qui suit : Suite à la clôture de la période de réception des déclarations de candidatures pour ladite Municipalité, est proclamée élue sans opposition :

- Conseiller – Siège #4 : Madame Gladys Mercier, 173, rue Boutin

Étant à leur poste respectif, le seul candidat à avoir produit une déclaration de candidature. Ces conseillers élus le sont pour une période de deux (2) ans et sept (7) mois.

Comme deux personnes ont déposé leur candidature, respectivement aux postes de Conseiller – Siège #2 et Siège #3, la tenue d'un scrutin est nécessaire. Je, Annick Grégoire-Bégin, Présidente d'élection, confirme que la Municipalité a été dans l'obligation de procéder à la révision de la liste électorale. Comme la liste électorale a fait l'objet d'une révision, elle est entrée en vigueur le 14 avril 2023.

Je, soussignée, Annick Grégoire-Bégin, Présidente d'élection pour l'année 2023, ce 28ième jour d'avril 2023, en vertu de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, déclare ce qui suit : Après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection, les personnes suivantes ont été proclamées élues :

Poste de Conseiller – Siège #2

- Monsieur Michaël Mailhot, 79, rang Saint-Jean-Baptiste

Poste de Conseiller – Siège #3

- Madame Alice Lenoir, 213 rue Nadeau

Ayant reçu le plus grand nombre de votes. Ces personnes élues le sont pour un mandat de deux (2) ans et sept (7) mois.

DÉPENSES RELATIVES À LA PROCÉDURE ÉLECTORALE

Rémunération du personnel électoral

Rémunération et déductions employé :	5438,90 $
Cotisation employeur :	147,64 $
Formation – Frais de déplacement Présidente	0,00 $
Avis et envoi postal :	383,94 $
Bulletin de vote et matériel électoral :	2210,97 $
TOTAL :	**8 181,45 $**

Donné à Saint-Fabien-de-Panet, ce 1er jour de mai 2023, par la Présidente d'élection :

Annick Grégoire-Bégin

Annick Grégoire-Bégin,
Présidente d'élection

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET, MONTMAGNY

ASSERMENTATION OFFICIELLE DES ÉLUS

Je, soussigné(e), proclamé(e) officiellement élu(e) comme Conseiller(ière) de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, déclare sous serment que j'agirai en ma qualité de Conseiller(ière), avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Fabien-de-Panet et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

CONSEILLER (IÈRE) – SIÈGE #2

_____

Michaël Mailhot

CONSEILLER (IÈRE) – SIÈGE #3

_____

Alice Lenoir
CONSEILLIÈRE – SIÈGE #4

_____

Gladys Mercier

Je, soussignée, Annick Grégoire-Bégin, Directrice générale et greffière-trésorière de ladite Municipalité, certifie, par la présente, que les personnes susmentionnées, ont prêté, devant moi, leur serment d'office à Saint-Fabien-de-Panet, Comté de Montmagny, avant de prendre part au conseil, 1er mai 2023.

Annick Grégoire-Bégin

Annick Grégoire-Bégin.
Directrice générale et greffière-trésorière